



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec a adopté, lors de la séance tenue le 4 décembre 2017, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2020. Les séances du conseil municipal se tiendront à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que notre région est passée en zone rouge le 1^{er} octobre;
- Que les séances se tiendront à huis clos par visioconférence jusqu'à nouvel ordre et que des enregistrements de celles-ci ainsi que des résumés des décisions prises seront disponibles le lendemain sur le site Web de la Municipalité;

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 1^{er} octobre 2020

Avis numéro : 2020-77

Martin Leith
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 1^{er} octobre 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 1^{er} octobre 2020.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier